

ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS

SPECTACLES SAISON TOUT PUBLIC- SERVICE CULTUREL

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Président de la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de fixer divers tarifs pour la régie du service culturel de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

ARRETE 731 /2025

Article 1 : Les tarifs d'accès aux spectacles sont fixés conformément au tableau ci-dessous.

SPECTACLES	Tarif plein	Tarif Réduit *
Willy Rovelli	22 €	18 €

* **Tarif réduit** : pour les titulaires de la carte CNAS, pour les jeunes de 12 à 18 ans, étudiants (jusqu'à 25 ans), groupe à partir de 10 personnes, demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap.

Entrée gratuite : pour les enfants de moins de 12 ans, accompagnés.

Fait à Bitche le 10 décembre 2025

Le Président,



David SUCK